

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'Education Nationale ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique – GBCP ;
Vu le Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics – RNCEP ;

Délibération enregistrée sous le n° 148/2021/AC
Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2021

Sujet : Sortie de biens de l'inventaire de l'Université de Limoges

Le bien public étant imprescriptible et inaliénable, il convient de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration la sortie du bien suivant :

Véhicule RENAULT Talisman 1.6 TCE 150 ENERGY

Cédé pour le montant net de 9 200€.

Ce véhicule sera sorti de l'inventaire de l'Université.

Membres en exercice : 36
Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0



Fait à Limoges, le 1^{er} octobre 2021

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de octobre 2021
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 4 octobre 2021

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*